

Réunion Multilatérale Crise sanitaire du 2 avril 2021

Ce 2 avril 2021, une réunion d'information sur la crise sanitaire s'est tenue sous la présidence du Secrétaire Général Adjoint en présence des organisations syndicales du CTM et CHSCTM faisant suite aux annonces présidentielles. Dès le début de la réunion, le SGA nous indique qu'il ne sera pas en mesure de répondre à toutes nos questions étant en attente de réponses de la part de la DGAFP. Le décor est planté et en un an, toujours le même constat : le Ministère de la Justice ne semble toujours pas en mesure de défendre l'intérêt de ses personnels en laissant toutes les décisions à la DGAFP. Quelle utilité aussi de nous convoquer à cette réunion en sachant qu'une autre se tient en parallèle à la DGAFP ?

Au sujet de la crise sanitaire, le Secrétaire Général Adjoint évoque une dégradation préoccupante en donnant plusieurs chiffres en date du 1^{er} avril 2021 en France : 4 600 000 cas confirmés, 500 000 nouveaux cas et 309 morts en milieu hospitalier sur la seule journée d'hier, 96 000 morts, 28 339 patients hospitalisés dont 2000 de plus hier. Concernant le taux d'occupation des services de réanimation, les 4 territoires les plus touchés sont Ile de France (136%), les Hauts-de-France (144%), PACA (118%) et Mayotte (127%). Selon le Ministère de la Justice, au 1^{er} avril, 733 personnels sont des cas confirmés et 1027 placés en quatorzaine. Pour les PPSMJ, 231 sont des cas confirmés et 665 placés en quatorzaine.

Lors de cette réunion, un focus a été fait sur les territoires ultra-marins qui restent soumis au couvre-feu mais exclu du 3^{ème} confinement malgré un bilan très contrasté. La Nouvelle-Calédonie reprend son activité connaissant une évolution favorable après une période plus critique mais constat plus préoccupant pour les territoires de Wallis et Futuna. En Polynésie Française, les indicateurs sont bons et la situation se stabilise également. Pour les Antilles, en Guadeloupe, le nombre de cas confirmés demeure élevé avec une circulation croissante du variant anglais. En Martinique, tous les indicateurs sont au rouge avec une circulation accrue du variant anglais, c'est le département le plus inquiétant actuellement dans les Antilles. En Guyane, la circulation est plus faible mais les variants et anglais commencent à prendre de l'ampleur au fil des semaines. Pour l'Océan Indien, la situation de La Réunion se dégrade avec un taux d'incidence de 130 pour 100 000 habitants, les variants augmentent aussi. A Mayotte, le taux de positivité est descendu ces derniers jours et le taux d'incidence est de 63 pour 100 000 habitants, la situation s'améliore mais la tension en milieu hospitalier demeure très forte. Dans certains territoires, les coupures d'eau régulières aggravent

souvent la situation. La crise sanitaire engendre un climat d'inquiétude et de lassitude pour les ultramarins d'autant plus avec le port des masques en raison des conditions climatiques.

Concernant les masques et le gel hydroalcoolique, le secrétaire général adjoint a indiqué qu'un stock prépositionné existait au niveau de la centrale pour les mois à venir permettant de prévenir toute pénurie au sein des services et établissements autant pour la Métropole que pour les ultra-marins. Ces derniers bénéficient d'ailleurs d'une logique propre afin de pouvoir en disposer sur des zones de défense spécifique et éviter toute rupture de stocks. Ce stock représente plusieurs millions de masques jetables, chirurgicaux et lavables ainsi que plusieurs milliers de litres de gel hydroalcoolique.

Au sujet de la vaccination et de nos demandes de connaître le plan d'action du Ministère de la Justice sur cette question, le SGA a tardé à apporter des éléments de réponse claire laissant la parole au départ au Docteur TRANQUY sur les 3 vaccins existants et les personnes actuellement concernées par cette vaccination. Pour résumer, le Garde des Sceaux aurait bien porté une demande de priorisation concernant le personnel du Ministère de la Justice. Chose que la FSU avait exigé pour l'ensemble des personnels du Ministère au vu de leurs missions et de la prise en charge des publics afin de leur permettre d'assumer la poursuite du service public. Cependant, le secrétaire général adjoint n'a admis qu'à la fin de cette réunion que seule une partie des personnels serait prioritaire et cette liste est très réduite ! Pour la DAP, cela ne concerne que les personnels de surveillance, pour la DSJ, les magistrats seraient concernés, et pour la DPJJ, les personnels travaillant en hébergement et dans les lieux de privation de liberté excluant tous les autres ! Pour autant, à la PJJ, certaines ARS ont fait le choix de vacciner les personnels de leur ressort travaillant dans des établissements médico-sociaux. En outre, cela reste une demande pour le moment car le Ministère de la Justice n'a pas obtenu l'aval des autorités sanitaires et n'a pas décliné les modalités de mise en œuvre en cas d'autorisation comme par exemple : le stockage des vaccins, les ressources humaines et médicales pour faire les vaccins des personnels, les protocoles avec les personnels soignants, les moyens dédiés et les créneaux, etc. Pour la FSU, cette discrimination entre les agent-es est inqualifiable envoyant un message d'inconsidération aux personnels tant pour leurs missions que pour leur personne avec de tels agissements. Lors de cette réunion, la FSU a rappelé en propos liminaire tout l'engagement de l'intégralité des personnels au sein de ce Ministère dans le cadre de leurs missions et leur dévouement pour servir le service public mais il semblerait que nos administrateurs n'aient pas la même considération et encore moins la reconnaissance envers ceux et celles qui œuvrent pour la vraie « justice de proximité ». La FSU peut vous le certifier : sans eux et elles il n'y aura plus de justice, ni de service public pour la servir mais puisque la santé de vos personnels vous importe si peu !

Au cours de cette réunion, le télétravail a été une nouvelle fois abordé avec son lot de problématiques au sein des différentes directions sans exception à l'heure où le télétravail est présenté comme la solution miraculeuse dans le cadre de cette 3^{ème} vague. Notre constat est tout autre au sein de notre Ministère de tutelle malgré les chiffres annoncés par le secrétaire général adjoint avec un taux de 76,29% de télétravail en administration centrale et de 35,91% pour les services déconcentrés. La FSU a dénoncé les pratiques incohérentes et nombre dysfonctionnement, qui jalonnent le territoire et ne semblent épargner aucune direction de ce Ministère. Pour la DAP, Monsieur RIDEL a

décidé d'imposer 2 jours de télétravail aux CPIP par semaine avec un caractère obligatoire en raison de la crise sanitaire et de son ampleur, cela a été relayé dès ce mercredi 30 mars auprès des Directeurs interrégionaux lors d'une visioconférence. Monsieur AZZOPARDI a admis que la priorité avait été donnée aux SPIP en termes de dotation des ultra-portables lors de l'année 2020 avec 4500 PC destinés au Milieu ouvert. En 2021, les établissements pénitentiaires devraient bénéficier d'un déploiement de portable pour le télétravail pour les personnels administratifs, les officiers et les gradés.

Pour la DPJJ : Madame Delong reste très évasive, et semble confondre, les missions et les tâches, le travail à distance et le télétravail. Ainsi, la DPJJ priorise le télétravail pour les agents du M.O (jusqu'à 4 jours sur 5, pour arriver très vite à 5), et affirme qu'aucun travail en hébergement peut être effectué à distance. Pour la FSU, nous nous sommes appuyé-es sur la circulaire sur le télétravail, où toutes les missions de la PJJ (dont la prise en charge éducative) ne sont pas télétravaillables, ceci dans le respect au droit à la santé des agent-es et leur vie personnelle. Nous avons rappelé la catastrophe qu'avait causé le premier confinement en mars 2020 : rupture des suivis éducatifs, croissante des violences intrafamiliales.

A la DSJ, le télétravail est loin d'être mis en œuvre au sein des juridictions avec de nombreuses difficultés soit par manque de déploiement de matériel, qui paraît être l'argumentation récurrente mais plus entendable si l'administration ne se donne pas les moyens de ses propres ambitions, soit par des oppositions de principe qui ne doivent plus avoir cours. Pour la FSU, la DSJ doit assumer ses responsabilités et permettre à ses agent-es de pouvoir accéder au télétravail.

En outre, concernant les situations administratives des personnels, la FSU a insisté et exigé que les personnels ne soient pas mis en position d'office de télétravail ou en congés lorsqu'ils avaient des enfants en présentiel à la maison suite à la fermeture des établissements scolaires car ils devaient assurer les cours en distanciel. En effet, les personnels doivent pouvoir bénéficier d'ASA ou AAE car le télétravail ne paraît pas compatible avec ce double emploi et la nécessité d'assumer une double fonction au détriment de l'un ou de l'autre. La « *charte équilibre des temps de vie* » signée début mars par le GDS et les organisations syndicales édicte ce principe et ne peut être bafouée lorsque cela arrange l'administration. Pour la FSU, cela n'est pas négociable.

Suite aux annonces présidentielles du 31 mars, nous sommes convoqué-es dans l'urgence pour une réunion d'information COVID et les mesures qui en découlent pour le ministère de la Justice. Il est regrettable que nous n'ayons aucune réponse de la part de notre ministère sur les questions que se posent légitimement les représentant-es du personnel et donc les personnels eux-mêmes : situations administratives pendant cette période de 4 semaines (ASA, personnel-les vulnérables, report des vacances, solutions de garde d'enfants, vaccinations des agent-es..) ! Nous ne pouvons que constater une impréparation totale de notre ministère, et qu'aucune expérience n'ait été tirée depuis un an.

Fait à Paris, le 6 avril 2021